

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE MARCOUSSIS**

**N°2026-048**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 19 Mai 2026 à 20h00, sous la présidence de M. Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### **Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 27**

M. Jérôme CAUËT, Mme Sandrine BOËTE, M. Patrick MOUCHELIN, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, M. Gilles GUILLAUME, Mme Arlette BOURDELOT, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, Mme Laurence AMICHAUX, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, Mme Virginie DA CRUZ, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

**27 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 2**

Mme Véronique MILELLI, à M. Jules THOMAS  
M. Philippe PRAS à Mme Emmanuelle GREZE

**Absent.e : 0**

**Nombre de votant.e.s : 29**

Mme Emmanuelle GREZE a été désignée secrétaire de séance.

**Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

**VU** le projet de convention relative à la mise à disposition des locaux du Centre technique Municipal de la ville de Marcoussis au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France ;

**CONSIDÉRANT** que Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France, représenté par Monsieur Daniel LEVEL en qualité de président souhaite utiliser les locaux du CTM pour la tenue du concours et de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe – option magasinage des ateliers ;

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation des locaux du Centre technique Municipal doit obligatoirement donner lieu à la signature d'une convention entre Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France et la collectivité territoriale compétente ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la signature de la convention relative à la mise à disposition des locaux du Centre technique Municipal de la ville de Marcoussis au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents, et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,  
Jérôme CAUËT**

